

Mairie du 7^e arrondissement de Paris

Réunion publique d'information

Sécurisation de la Tour Eiffel

1. Introduction par Madame Rachida Dati, Maire du 7^e arrondissement.

Madame le Maire ouvre la réunion. Elle rappelle les raisons qui l'ont portées à organiser cette réunion concernant le projet de sécurisation de la Tour Eiffel.

- Le dispositif concerne les habitants de l'arrondissement et, en particulier, les riverains
- Il y a une importante dimension sécuritaire. Le risque d'attentat est extrêmement élevé. La Tour Eiffel est une cible assez importante.
- La Mairie du 7^e a appris le projet de réunion dans la presse. Elle indique ensuite avoir pu discuter de ce projet de sécurisation dans son détail et dans ses modalités, puisqu'il existe un calendrier pour la sécurisation qui va avoir lieu, qui va impacter tout le monde et au premier chef les riverains, mais aussi les usagers du Champ de Mars et de la Tour Eiffel.

Madame le Maire remercie les représentants de la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (SETE) de la Mairie de Paris, du Commissariat, de la Préfecture de Police dont elle salue la réactivité et les efforts déployés.

Elle annonce également la tenue le 14 septembre d'une réunion en Mairie concernant les nuisances causées par les vélotaxis, les tuk-tuks et les voitures de sport, avec le Procureur de la République. Elle détaillera les mesures qui y auront été prises dans des courriers qu'elle adressera aux riverains. Madame le Maire indique également qu'une réunion se tiendra sur la propreté et la dératification avant la fin du mois de septembre.

Madame le Maire rappelle qu'elle ne dispose en tant que Maire d'arrondissement que de très peu de pouvoirs propres et que les avancées qu'elle obtient sont le fruit de négociations permanentes avec l'Hôtel de Ville.

Madame le Maire indique que la présentation sera faite par les représentants de la Ville et donne le calendrier : les travaux commenceront au mois de septembre et sont prévus pour se terminer en juillet 2018. Elle attend que les bases vieilles qui sont nécessaires à la tenue du chantier soient retirées à l'issue des travaux de sécurisation.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a pu négocier la préservation du stationnement des riverains sur l'avenue de Suffren et l'avenue de la Bourdonnais.

Concernant le chantier, Madame le Maire rappelle qu'elle pu faire adapter les horaires de livraison sur le chantier. Elles auront lieu de 7h à 9h30. Il y aura deux camions de chantier par heures environ. Les camions de chantier ne circuleront plus sauf convoi exceptionnel, après 17h.

Madame le Maire indique être encore dans l'attente, de la part de la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel, du calendrier des livraisons. Elle rappelle que Madame Emmanuelle DAUVERGNE est administrateur de la Tour Eiffel. Elle représente donc la Mairie et les habitants avec Monsieur Yves POZZO di BORGO.

Madame le Maire précise qu'elle a demandé à ce qu'un calendrier et qu'une présentation des travaux soient envoyés aux riverains. La SETE doit encore fournir le site internet dédié au projet, qui pourra informer d'éventuels retards dans les travaux. Madame le Maire souhaite que les habitants soient informés à chaque nouvelle étape. Elle rappelle qu'elle a demandé la création d'un Comité de pilotage du Champ de Mars pour remplacer le Comité de suivi, pour améliorer la situation aux abords de la Tour Eiffel.

Madame le Maire indique que la Mairie du 7^e intègrera le Comité de suivi des investissements de la Tour Eiffel pour suivre et contrôler les travaux, ainsi que leurs impacts sur l'environnement de la Tour.

Madame le Maire précise que compte tenu du contexte, il n'est pas possible de s'opposer au projet de sécurisation. Elle désapprouve les personnes qui entendent mobiliser les habitants de l'arrondissement contre cela pour des raisons esthétiques, et rappelle que la sécurité des habitants est essentielle.

Madame le Maire termine en soulignant l'importance de la transparence de l'opération. Elle laisse la parole à Monsieur Serge BOULANGER, directeur adjoint du cabinet du Préfet de Police, pour présenter le projet de sécurisation.

2. Prise de parole de la Préfecture de Police – Monsieur Serge BOULANGER

Monsieur Serge BOULANGER rappelle la présence à la réunion du directeur territorial de Paris, du commissaire adjoint du commissariat du 7^e et du commissaire FRANCELET. Monsieur Serge BOULANGER indique que si ce sont la SETE et la Mairie de Paris qui réaliseront le chantier, la Préfecture de Police de Paris en assumera aussi l'effectivité.

Monsieur Serge BOULANGER insiste sur le fait que le contexte français et international en matière de sécurité a changé suite aux événements de 2015. Vivre en bordure d'un site d'une telle qualité que celui de la Tour Eiffel implique bien évidemment des attraits et des inconvénients. Cette situation ne concerne d'ailleurs pas que l'environnement de la Tour Eiffel mais également celui d'autres points touristiques de Paris comme le Louvre. Monsieur Serge BOULANGER précise que la menace terroriste demeure très présente sur le territoire français et en particulier à Paris. Cela implique que la situation en matière de sécurité autour de la Tour Eiffel ne peut rester en l'état.

Monsieur Serge BOULANGER salue la qualité des relations de la Préfecture de Police avec la SETE dans un contexte de déploiement des dispositifs de sécurité partout en France. La SETE a fait preuve d'une remarquable réactivité lors de chacune des situations. Suite aux attentats de 2015, un service d'audit de sûreté a été créé sous la direction du commissaire FRANCELET. Monsieur Serge BOULANGER rappelle qu'un certain nombre de mesures de sécurisation existent déjà, comme des barrières Heras et un contrôle d'accès appuyé par de la vidéosurveillance. D'après lui, il est indispensable de conforter ce dispositif face à la durabilité de la situation. Il est important d'économiser la présence policière, requise pour d'autres missions que celles de « garde-barrière ».

Monsieur Serge BOULANGER informe que le projet a été conçu à partir de l'audit réalisé par un service d'expertise, afin d'améliorer le dispositif existant. L'objectif était d'atteindre un haut niveau de sécurité (dispositif de contrôle d'accès, qualité des images de vidéosurveillance...). Monsieur Serge BOULANGER signale que le but du projet n'est pas de dénaturer le site, et que la situation actuelle (les barrières Heras) ne rend pas l'environnement particulièrement esthétique. Les nouvelles barrières seront vitrées et permettront de préserver la vue sur l'intégralité de la Tour Eiffel. Monsieur Serge BOULANGER rappelle que la Préfecture de Police souhaite que le dispositif soit le moins anxiogène possible.

Monsieur Serge BOULANGER indique que le chantier est important et qu'il a conscience des nuisances qui pourront être occasionnées. Il demande à Madame le Maire que la fréquence d'échange d'informations et la transparence à l'égard des habitants soit conservée, car chacun a droit à l'information. Il souhaite que la réunion s'inscrive dans cette dynamique.

Serge BOULANGER rappelle que la Préfecture de Police est consciente des problèmes causés par les tricycles, les vendeurs à la sauvette, les joueurs de bonneteau et que les actions concernées seront intensifiées lors du chantier.

3. Présentation du projet par la DPA et le cabinet d'architecte – Messieurs Philippe CAUVIN et Dietmar FEICHTINGER

Monsieur Philippe CAUVIN, directeur adjoint du Patrimoine et de l'Architecture à la Ville de Paris, remercie Madame le Maire et Monsieur Serge BOULANGER en y associant tous les services de la préfecture de Police, ainsi que les services de l'Etat, en particulier l'architecte des bâtiments de France et l'inspecteur des sites.

Monsieur Philippe CAUVIN désire faire un point sur l'avancée du projet depuis la dernière réunion publique du mois d'avril 2017, en complément de ce qui a déjà été dit par Madame le Maire et par Monsieur Serge BOULANGER. La Ministre de l'Environnement a donné l'autorisation de faire les travaux le 5 mai 2017 après l'avis favorable de la Commission des sites. Le permis a été accordé le 29 mai et affiché le 13 juin. Monsieur Philippe CAUVIN informe que 3 lots techniques ont été définis : un premier sur les travaux de voirie, d'espaces verts, le barriérage et les bases vie, un deuxième sur la paroi de verre, les grilles, les guérites et les sorties, ainsi qu'un troisième sur les aspects d'éclairage et de vidéosurveillance pour compléter le dispositif de sécurité. Les trois lots ont été attribués à trois groupements d'entreprise : Eurovia Mabillon pour le premier, Segex et Viry pour le deuxième, et Satelec Semeru pour le troisième.

Monsieur Philippe CAUVIN rappelle que la maîtrise d'ouvrage, anciennement portée par la Ville de Paris a été transférée à la SETE dans le cadre de la DSP autorisant les travaux aux abords de la Tour Eiffel. De la même façon, le bénéfice du permis de construire qui a été accordé à la Ville a été transféré officiellement à la SETE.

Monsieur Philippe CAUVIN donne des précisions sur la zone de projet : il s'agit d'un grand périmètre protégé par des bornes anti-véhicules béliers le long du quai Branly et le long de l'avenue Gustave Eiffel et, à l'intérieur, une enceinte encore plus sécurisée constituée d'une paroi de verre, et de grilles métalliques sur les côtés avec déplacement des entrées qui s'effectuaient dans l'axe. Le tout est complété par une vidéosurveillance. Les entrées du public se font à travers des allées sur les côtés avec un système de guérite comme il existe actuellement en situation provisoire.

Monsieur Philippe CAUVIN rappelle que l'accès au parvis demeure gratuit mais que chaque personne doit être contrôlée avant de rentrer sur le parvis et les sorties se font par les côtés, de la même façon, à travers un système de tourniquet dont l'esthétique est améliorée. Il indique que l'avenue Gustave Eiffel est sous contrôle grâce à un accès contrôlé depuis des bornes escamotables et commandées à distance depuis la Tour Eiffel.

Monsieur Philippe CAUVIN pointe sur le plan les bornes anti-bélier et le trottoir du quai Branly élargi par rapport à sa situation actuelle et la disposition de la paroi en verre que Monsieur Dietmar FEICHTINGER a conçue, libérant ainsi la perspective et détruisant notamment les jardinières imposantes qui sont situées devant. Il présente également le dispositif de sas en verre pour contrôler tous les véhicules, leurs chauffeurs, mais aussi leurs contenus, avant qu'ils ne livrent leur marchandise au pilier sud de la Tour Eiffel. La voie Gustave Eiffel aura un statut d'aire piétonne.

Monsieur Philippe CAUVIN précise que pour réaliser cette aire piétonne, il faut retirer le stationnement des autocars. Les 14 places de stationnement existantes sur l'avenue Gustave Eiffel seront reportées sur l'avenue Joseph Bouvard. Ponctuellement, quelques stationnements seront neutralisés pendant les travaux, en particulier pour l'approvisionnement du chantier. Le

stationnement sera également neutralisé sur l'avenue de La Bourdonnais pour réaliser des travaux de réseau, en particulier des réseaux CPCU qui vont courir également le long du quai Branly.

Monsieur Philippe CAUVIN termine son intervention en évoquant un projet complexe, y compris vis-à-vis de l'occupation du sous-sol où il est nécessaire de déplacer des réseaux. Cela conduit la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) à dévier son réseau et à établir une nouvelle canalisation, de façon à rétablir la liaison qui existait sur l'avenue Gustave Eiffel, par une conduite à réaliser à l'angle de l'avenue de La Bourdonnais et du quai Branly.

Monsieur Dietmar FEICHTINGER, architecte, fait savoir que le chantier qui est réalisé dans des conditions compliquées, parce qu'il y a beaucoup de contraintes et de perturbations que les riverains peuvent éventuellement subir. Il signale que tout est fait pour les minimiser autant que possible, notamment en ce qui concerne le bruit.

Il rappelle que le sous-sol est extrêmement encombré dans Paris, et notamment autour de la Tour Eiffel. Les entreprises ont pris le dossier en main et commencent à faire des études d'exécution pour débiter concrètement les travaux fin septembre, pour avoir cette période préparatoire. La première phase va se terminer en décembre et qui est la prise en compte de tous ces réseaux, la préparation de tout l'environnement de la Tour Eiffel.

Monsieur Dietmar FEICHTINGER intervient sur l'installation des bases vie du chantier. Les bases vie sont des containers sur deux niveaux qui seront installés sur l'avenue Gustave Eiffel. Des discussions ont été menées avec la préfecture de police de manière assez intense parce que des alternatives étaient possibles et envisageables, mais finalement, il se trouve qu'il n'en existe pas. Il rappelle que tout est mis en œuvre pour minimiser l'impact au niveau des livraisons. Il rappelle l'annonce de Madame le Maire : il existe une période principale de livraison entre 7 heures et 9 heures trente le matin, même si des livraisons pourront aussi intervenir ponctuellement pendant la journée. Mr Dietmar FEICHTINGER indique qu'il y aura peut-être des actions de nuit qui seront communiquées.

En ce qui concerne la communication, Monsieur Dietmar FEICHTINGER précise que c'est un sujet extrêmement sensible. Il était nécessaire d'obtenir cette expertise pour présenter le projet, dont le relais a parfois pu sembler un peu opaque. Il indique que la première phase sera préparée fin décembre. Ensuite, ce sera l'avenue Gustave Eiffel. Une fois le CPCU déployé, il sera possible d'installer les parois en verre côté Gustave Eiffel. Pour le jardin, les travaux se feront de manière masquée afin de rendre le site beaucoup plus acceptable visuellement.

4. Questions/réponses avec la salle

Madame le Maire indique qu'il est temps de passer aux questions de manière ordonnée. Elle rappelle qu'il s'agit bien d'une réunion sur la sécurisation de la Tour Eiffel, et que les sujets annexes seront traités lors d'autres réunions. Les questions sont prises en groupe.

Un intervenant demande s'il existe des détecteurs automatiques pour évacuer les touristes. Une autre personne s'interroge sur la CPCU, son immeuble est complètement chauffé via le réseau de la CPCU, et s'inquiète de savoir si elle aura du chauffage cet hiver. Elle souhaite également savoir comment est garantie la sécurisation du chantier.

Le président de l'Association de défense des concessionnaires et des marchands de voie publique prend la parole. Il souhaite remercier les services de police pour le travail actif concernant les vendeurs à la sauvette sur le Champ de Mars. Il souhaite interpeller Madame le Maire sur le reclassement des concessionnaires en lui demandant une audience étudiée de manière à ce qu'ils puissent continuer leur activité.

Madame le Maire répond qu'une réunion se tient avec les services de la Ville, indépendamment du projet de sécurisation. Elle rappelle qu'il n'y a pas eu de remise en cause des concessions, puisqu'elles ont été prolongées.

Elle assure qu'elle souhaite continuer ces bonnes relations.

Une personne de l'assistance interpelle Madame le Maire sur la construction et le placement des huit petits kiosques de concessionnaires qui n'ont pas été installés.

Madame le Maire répond que cela a été différé en raison du projet de sécurisation de la Tour Eiffel, car le concours n'était pas prévu au moment où les études ont été lancées. Au moment où l'appel d'offres a été relancé, il n'y avait pas les sujets d'attentats. Madame le Maire indique que c'est un sujet à part, même si c'est lié à ce projet de sécurisation, et qu'il allait être étudié.

Un intervenant demande pourquoi les travaux sont programmés pour le 14 septembre alors que le Conseil de Paris doit voter les 25, 26 et 27 septembre.

Madame le Maire répond qu'il faut d'abord acter le principe des travaux et que le Conseil de Paris a déjà eu un vote pendant l'été, au mois de juillet.

Monsieur Yves POZZO di BORGO précise que la nouvelle délégation de service public (DSP) sera votée en septembre au Conseil de Paris et que de l'avance a déjà été prise dans les travaux.

Madame le Maire ajoute que tout est disponible sur le site de la mairie du 7^e, notamment les conseils d'arrondissement.

Une personne de la salle souhaite savoir des informations complémentaires sur les grilles et notamment sur leur hauteur.

Une autre personne indique souhaiter des photos pour savoir comment vont être les grilles visuellement. Elle souhaite également avoir des informations sur la gestion des flux et l'impact sur les stations de métro à l'ouest et à l'est. Enfin elle s'interroge sur la situation du quai de Branly.

Madame le Maire résume les questions qui ont été posées : la gestion des files d'attente, le nettoyage des vitres, les conséquences des travaux sur les immeubles environnants, les caméras biométriques, les moyens d'évacuation en cas de difficulté, les immeubles chauffés par la CPCU, la sécurisation du chantier, la hauteur des grilles, la gestion des flux avec le métro et le transport public.

Monsieur Serge BOULANGER prend la parole pour intervenir sur la sécurité. Il précise qu'il ne s'agit pas de caméras biométriques mais de caméras normales qui filment dans des conditions réglementaires. Tout cela passe devant la Commission de vidéosurveillance. Il indique que c'est principalement la technologie et la qualité d'image qui vont changer. Ce n'est donc pas de la biométrie.

Madame le Maire rappelle rapidement que les personnes présentes peuvent laisser leur adresse mail, pour que leur soient régulièrement donné de nouvelles informations.

Monsieur Serge BOULANGER intervient sur la sécurité du chantier, en rappelant que la préfecture de police sera particulièrement vigilante sur les flux de camions. L'idée est de réguler les rythmes de livraison de manière à ne pas avoir une file de semi-remorques en attente de livraison aux abords du chantier. Pour le maillage des grilles, il précise qu'il y a l'exigence de ne pas pouvoir

faire passer, à travers les grilles, des objets délictueux, un sac qui aurait pu contenir un explosif ou autre.

Monsieur Philippe CAUVIN rappelle que tous les ouvriers doivent être identifiés et ont un badge. Pour pouvoir entrer dans la base vie, il existe un système de badge et un système de tourniquet. Les livraisons qui se présentent dans le périmètre de chantier doivent être identifiées et elles doivent s'annoncer à l'avance. Ce n'est qu'à ces conditions que la barrière est ouverte. Un barriérage englobe donc ce périmètre de chantier.

Monsieur Philippe CAUVIN donne des précisions sur les files d'attente à l'extérieur de l'enceinte. Les entrées ne sont plus dans l'axe historique de la Tour Eiffel, mais sur les côtés, dans les allées. Les files d'attente s'organisent devant les guérites où il existe un contrôle effectué, comme actuellement, selon une fréquence soutenue. Il indique que le débit de passage de ces guérites, mais cela se fait dans un temps très court. Il y a une vérification des sacs et des manteaux avant de laisser passer la personne. Il ne s'agit pas de scanner. Pour ceux qui montent dans la Tour Eiffel, il existe effectivement un contrôle plus poussé. Pour le parvis, il s'agit du même contrôle que celui qui s'effectue actuellement et le temps de passage est donc très rapide. Les files d'attente devraient donc être courtes et, par ailleurs, elles sont éloignées des voies circulées.

Monsieur Philippe CAUVIN rappelle que l'idée est que la CPCU fasse ces travaux de déviation en maintenant au préalable la canalisation avenue Gustave Eiffel pour assurer le chauffage des immeubles. Ce n'est qu'après la saison de chauffe, c'est-à-dire au mois d'avril, que la bascule vers le nouveau réseau s'effectuera avec une journée de coupure. En aucun cas, ni pendant le chantier, ni à terme, les immeubles qui sont raccordés CPCU ne se trouveront en rupture de chauffage.

Monsieur Dietmar FEICHTINGER signale que le chantier est suffisamment éloigné pour ne pas avoir de répercussions par rapport aux immeubles. Les travaux ne se font pas en grande profondeur. Il n'y aura donc pas d'impact. Les files d'attente ne seront pas au pied des immeubles et seront suffisamment éloignées, d'au moins 40 mètres à peu près.

La sécurisation du chantier est une demande de la préfecture. Les clôtures du chantier sont opaques, d'une hauteur de trois mètres. Les personnes qui sont dehors et celles qui sont dedans sont identifiables assez facilement. Il indique que des systèmes automatisés sont à l'étude pour le nettoyage des vitres. Il s'agit d'une demande de l'inspection du travail. Tout est surveillé par la vidéosurveillance.

Monsieur Alain DUMAS, directeur technique de la SETE, intervient pour discuter du nettoyage. Il sera réalisé par la SETE sur les parois. Il souligne la grande qualité des parois telles qu'elles ont été définies par l'architecte. Il indique qu'un gros travail a été fait pour que les montants entre les parois soient les plus fins possible. L'idée est évidemment que ce soit bien nettoyé. En ce qui concerne la clôture métallique, il rappelle l'analogie qui a été faite puisque la Tour Eiffel fait 324 mètres de haut et que la clôture fait 3,24 mètres. Il s'agit donc d'une reproduction à petite échelle de la tour.

Monsieur Alain DUMAS précise que les files d'attente de la tour, aujourd'hui, sont principalement sur le parvis pour l'accès à la tour, et que l'accès au périmètre sera ouvert et sécurisé, sans frais, à travers les guérites. Ces guérites ont des alvéoles qui permettront d'en ouvrir plus ou moins en fonction des données de fréquentation recueillies depuis un certain nombre d'années. Il informe que des tests ont été réalisés sur la période du 15 août, qui est la période de la plus haute fréquentation, pour s'assurer qu'à travers les dispositifs en place, le nombre d'alvéoles soit satisfaisant.

Une personne de l'assistance rappelle que 21 millions de touristes viennent sur ce site. Elle demande ce qu'il en est du périmètre entre la Tour Eiffel et l'Ecole militaire. Elle note que des voitures de police peuvent circuler sur ce périmètre du Champ de Mars, et que donc d'autres camions ou voitures peuvent aussi y circuler. Elle demande ce qui va être fait pour la sécurité des pelouses.

Madame le Maire rappelle que le 7^e arrondissement a été le premier à obtenir des caméras dès 2008. Le dispositif a été adapté aux circonstances et n'a jamais dissocié la Tour Eiffel du site du Champ de Mars. Madame le Maire rappelle qu'il existe une sécurisation progressive et croissante et espère qu'elle va s'accroître avec la sécurisation de la Tour Eiffel. Elle précise que la sécurisation ne concerne pas uniquement le Champ de Mars mais également les abords et les accès, y compris les accès depuis l'Ecole militaire. La sécurisation ne se fait pas uniquement sous la Tour Eiffel. Le périmètre part de l'Ecole militaire jusqu'au quai Branly.

Madame le Maire indique que l'installation des caméras s'est faite de manière progressive de l'Ecole militaire jusqu'au quai Branly. Elle fait remarquer que les effectifs et la brigade dédiée au Champ de Mars ont augmenté au fil du temps. Elle rappelle qu'en 2008, des incidents graves se sont produits lors de la fête du Bac. Il y a une adaptation de la présence policière en fonction des circonstances.

Madame le Maire rappelle qu'il y a des points de fragilité, notamment le parking sous-terrain Joffre. Elle indique qu'avec le concessionnaire, des agents privés ont été ajoutés et que le contrôle de l'accès au parking soit renforcé.

Monsieur Serge BOULANGER souhaite préciser que le préfet de police a une compétence et des responsabilités en matière de sécurité, pas seulement dans l'emprise de la SETE et pas seulement entre les quatre piliers de la Tour Eiffel. Le préfet a une compétence et des responsabilités qu'il entend exercer sur l'ensemble de la capitale, sur chacun des quartiers, sur chacune des rues de Paris. Le Champ de Mars est inclus dans les priorités du préfet de police.

Monsieur Serge BOULANGER précise qu'il est évident que les moyens ont besoin d'être concentrés et qu'il faut adapter la présence policière selon les enjeux. Les militaires du dispositif Sentinelle, le dispositif spécifique de l'unité de sécurisation touristique, auparavant la BST, sont mobilisés pour la sécurité du site.

Monsieur Serge BOULANGER rappelle que le 7^e arrondissement bénéficie de son propre commissariat du fait de la présence d'un certain nombre d'institutions nationales et de représentations diplomatiques, et qui peut se concentrer sur la sécurité de ses habitants. Il informe que sur le Champ de Mars sont présents des policiers en uniforme, mais aussi des policiers en civil. Monsieur Serge BOULANGER assure que les moyens sont disponibles et que Madame le Maire y est très vigilante car elle interpelle régulièrement le préfet de police pour s'inquiéter de l'évolution des effectifs de police.

Monsieur Serge BOULANGER indique qu'il existe des demandes assez régulières de la part de Madame le Maire pour compléter le dispositif de vidéosurveillance. Il explique que des policiers, derrière les caméras, assurent la surveillance depuis le commissariat pour orienter les patrouilles. Cela s'appelle de la vidéo patrouille, ce qui permet, sur les distributeurs automatiques de billets, sur un certain nombre d'actes de banditisme, de faire du pilotage de patrouille. Il précise que l'idée n'est pas non plus de mettre Paris sous un ensemble d'espaces vitrés et sécurisés, mais que l'action soit concentrée sur un certain nombre de sites sensibles. Monsieur SERGE BOULANGER souhaite assurer des très bons résultats qui ont été obtenus dans le 7^e arrondissement sur tous les sujets.

Madame le Maire précise que ces résultats sont disponibles dans la revue municipale.

Une personne de la salle intervient pour connaître les rénovations qui vont être faites dans les jardins de la Tour Eiffel avec la construction du mur de verre.

Une autre personne souhaite avoir des détails sur les flux de touristes, puisqu'à partir du moment où ils ne viendront ni du quai, ni de la partie qui sera protégée par le verre, il avait été question de les faire passer par la rue de Buenos Aires et la rue de l'Université. L'intervenante explique qu'elle est gênée par les groupes de touristes convoqués devant sa porte par les tour-opérateurs.

Une troisième personne du public interroge le projet qui consiste à entourer la Tour Eiffel avec un mur par balles. L'intérieur est protégé des balles et l'extérieur n'est pas protégé des balles. Elle se demande s'il n'existe pas des problèmes de sécurité qui dépassent l'espace qui est à l'intérieur de cette paroi.

Un nouvel intervenant revient sur les flux de sortie en y associant le sujet des autocars. Elle rappelle que le parking des autocars sera situé rue Joseph Bouvard et demande si ce sera suffisant pour accueillir le trafic et comment faire en sorte que l'avenue de la Bourdonnais ne soit pas totalement embouteillée par les autocars. La personne souhaite également savoir où il est possible d'avoir accès au document de projection de la réunion. Madame le Maire se propose de fournir un exemplaire de ce document.

Monsieur Jean-Sébastien BASCHET, président de l'association des amis du Champ-de-Mars, partage le constat de Madame le Maire qu'il est nécessaire de sécuriser la Tour Eiffel et qu'il s'agit d'un enjeu. Il déclare que son association est totalement mobilisée contre le projet actuel, mais pas contre la sécurisation de la tour Eiffel. Monsieur Jean-Sébastien BASCHET souhaite avoir des précisions sur le calendrier, connaître le délai d'intervention en cas d'intrusion et avoir une réponse sur la sécurisation des files d'attente.

Monsieur Jean-Sébastien BASCHET indique qu'il s'agit d'une excellente disposition que l'avenue Gustave Eiffel soit à terme fermée à la circulation. Il est en revanche beaucoup plus dubitatif sur le report sur l'avenue Joseph Bouvard qui est déjà saturé en termes de stationnements. Il s'interroge sur un risque de saturation de l'avenue de la Bourdonnais et de l'avenue de Suffren.

Monsieur Jean-Sébastien BASCHET souhaite enfin remercier la préfecture de police et Monsieur Serge BOULANGER pour avoir répondu aux demandes de Madame le Maire et aux demandes portée par l'association de Monsieur Jean-Sébastien BASCHET, notamment la création de la brigade touristique.

Un intervenant interpelle Monsieur Serge BOULANGER sur les difficultés de circuler et d'accéder à l'avenue Charles Floquet depuis quelques mois. Il demande également pourquoi tous les jardins de Paris sont fermés sauf le Champ de Mars.

Madame le Maire déclare qu'il a déjà été envisagé de clôturer le Champ de Mars, mais que cela reste un sujet sensible.

Monsieur Yves POZZO di BORGO explique qu'il avait déjà demandé au Conseil de Paris d'étudier la question et que c'est une chose qu'il faudrait étudier et précise qu'il l'avait demandé au Conseil de Paris.

Une personne intervient pour signaler que les jardins autour de la Tour Eiffel servent de toilettes publiques, et que les installations existantes sur l'Avenue Gustave Eiffel pourraient être condamnées par les travaux. L'allongement des files d'attente pourraient aggraver ce problème.

Une personne dans l'assistance déclare que le chantier a été imposé par la préfecture dans l'urgence et que Madame le Maire du 7^e n'a pas été la seule à être mise devant le fait accompli. Elle regrette ne pas avoir pu avoir accès à toutes les informations disponibles aux administrés.

Un intervenant souhaite savoir si l'accès vers le pont d'Iéna sera ou non fermé pour les piétons durant la durée des travaux.

Un autre intervenant veut trouver demande pourquoi avoir choisi des grilles sur les côtés et ne pas avoir mis un mur de verre pour sécuriser l'ensemble de la Tour Eiffel.

Un nouvel intervenant s'inquiète de la nuisance sonore que va générer le flux des files d'attente et souhaite connaître les horaires de chantier et savoir s'il n'existe pas de dérogation pour le mois de juin et de juillet 2018.

Madame le Maire rappelle que les horaires ont été donnés au début de la réunion. Elle précise que les éventuelles dérogations se feront au fur et à mesure selon les rapports d'étape. Madame Le Maire assure son engagement en la matière.

Monsieur Serge BOULANGER indique que le risque zéro, dans des sujets aussi sensibles, n'existe pas. Il déclare qu'il faut faire en sorte de se doter des moyens de sécurisation passive et que le projet tel qu'il est présenté aujourd'hui y répond en tout point en matière de gestion des flux et en matière de file d'attente et que les résultats seront atteints. Le dispositif actuel est calibré et adapté à la gestion des flux pour pouvoir accueillir plus ou moins vite les personnes et limiter l'attente. Tout cela est adaptable en permanence et a démontré sa pertinence en volumétrie. Il n'existe pas de raison aujourd'hui, avec le nombre de postes de contrôle à l'entrée pour qu'il y ait des difficultés avec des files d'attente démesurées.

Monsieur Serge BOULANGER rappelle que l'enjeu du projet tel qu'il est aujourd'hui présenté est de passer des barrières Heras et des barrières Vauban à quelque chose qui soit esthétiquement acceptable et intégrable dans son environnement. C'est aussi un enjeu de sécurité pour tous les autres sujets périphériques. Ce n'est pas uniquement le terrorisme, mais la délinquance en général. La contrainte est d'aboutir à un niveau de sécurité qui ne soit pas anxiogène et qui ne soit pas source de stress supplémentaire tant pour les riverains que pour les touristes.

Monsieur Serge BOULANGER rappellera la compétence de la maire de Paris sur le sujet du stationnement des autocars. Il indique que la Préfecture de Police sera vigilante avec la Ville de Paris à ce que les autocars puissent être garés et qu'ils respectent les emplacements qui leur sont dédiés. Cela n'a pas d'impact immédiat sur les flux de la RATP, puisque cela n'impacte pas les flux automobiles. Le trajet n'est pas modifié. Seul l'arrêt dans le sens quai Branly vers le pont de l'Iéna est déplacé. Actuellement sur le quai Branly, il sera reporté sur le pont de l'Iéna après le carrefour.

Madame le Maire précise que les lignes de bus RATP ne devraient normalement pas être impactées parce qu'elles contourneront le site. Elle estime que c'est un vrai sujet parce que la réunion du 14 septembre évoquera les cars de touristes. Madame le Maire informe qu'il existe une proposition faite à la Mairie de Paris de repousser ces cars le plus loin possible au-delà des périmètres et des voies transversales du 7^e arrondissement.

Monsieur Serge BOULANGER fait un commentaire sur l'action du préfet de police dans le cadre des instructions du gouvernement concernant les opérations de mise à l'abri des personnes qui ont fui leur pays pour des raisons économiques ou politiques. Il estime que chacun des arrondissements parisiens devrait apporter sa contribution à cette situation exceptionnelle et inédite, qui constitue un enjeu en termes de dignité d'accueil. Il indique que le préfet de police est extrêmement vigilant sur

l'implantation sauvage de personnes dans des jardins publics. Il rappelle qu'il y a une obligation d'hébergement et de mise à l'abri, mais pas d'hébergement, pas d'installation clandestine avec des campements illégaux.

Madame le Maire confirme qu'elle n'acceptera pas des situations d'errance dans l'arrondissement, du fait de conditions indignes, d'absence d'hygiène et de problèmes de sécurité.

Madame le Maire lève la réunion en rappelant que les habitants seront régulièrement informés et pourront poser leurs questions par mail. Madame le Maire remercie toutes les personnes présentes d'avoir permis la tenue de cette réunion en toute transparence et avec beaucoup d'informations.

La séance est levée.